

**« Comment l'assurance et la protection sociale  
contribuent-elles à la gestion des risques  
dans les sociétés développées ? »**

Journée d'actualisation des connaissances  
Mercredi 13 mars 2019

### Atelier n°1

## Les individus confrontés à des risques « économiques et sociaux »

L'objectif des ateliers (durée : 1h30) est d'identifier des activités à réaliser en classe en exploitant les différents objectifs d'apprentissage du nouveau programme de 1ère.

Au-delà de l'apport des conférences de la matinée, cette fiche présente des éléments complémentaires qui peuvent nourrir votre réflexion pour l'atelier.

Les attendus de l'atelier sont les éléments de réponse au questionnement suivant.

Une restitution des travaux de l'atelier aura lieu en plénière.

### Rappel des objectifs d'apprentissage sur ce chapitre :

- **Connaître les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).**
- **Comprendre que l'exposition au risque et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les groupes sociaux et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples.**
- Comprendre les effets positifs (bien-être, incitation à l'innovation) et négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société.
- Connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques et savoir les illustrer par des exemples.
- Connaître le rôle des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques (famille, sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics).
- Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.

Source : Programme de sciences économiques et sociales de première générale,  
Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019

### **Bibliographie indicative :**

- Henri BERGERON *et alii*, « Le biais comportementaliste », Presses de Sciences Po, 2018.
- Robert CASTEL, « L'insécurité sociale », La République des idées, 2003.
- Anthony GIDDENS, « Les conséquences de la modernité », L'Harmattan, 1990 (2000).
- <https://laviedesidees.fr/La-langue-des-economistes.html>
- David LE BRETON, « Sociologie du risque », Que-sais-je ?, 2017.
- Patrick PERETI-WATTEL, « La société du risque », Repères La Découverte, 2010.
- Pierre-Charles PRADIER, « L'économie du risque », Repères La Découverte, 2006.
- Richard THALER, « Misbehaving, les découvertes de l'économie comportementale », Seuil, 2018.

***Enjeux didactiques au regard du programme (y compris notions-clés devant faire l'objet d'une transposition) :***

***Problématique(s) à formuler :***

***Axes à traiter / plan envisageable / progression du raisonnement :***

***Activités possibles avec les élèves :***

***Illustrations de ressources à exploiter (tout type de documents, issus ou non du dossier documentaire fourni) :***

**Dossier thématique :**

**Document 1 : Le risque, un danger sans cause et prévisible.**

La notion de risque ne renvoie pas à un ensemble déterminé d'événements semblables. Si deux phénomènes sont considérés comme des risques, ce n'est pas parce qu'ils ont des caractéristiques communes, mais parce que nous les appréhendons, nous nous les représentons de la même façon : « En soi, rien n'est un risque, il n'y a pas de risque dans la réalité. Inversement, tout peut être un risque ; tout dépend de la façon dont on analyse le danger, considère l'événement » [Ewald, 1996a, p. 135]. La prolifération du risque est donc avant tout verbale. Elle résulte d'abord des efforts d'une profession : les assureurs ne se contentent pas de constater passivement des risques, ils cherchent à étendre constamment leur champ d'activité en « créant » des risques, c'est-à-dire en définissant comme tels des dangers et en proposant de les assurer. Le XX<sup>ème</sup> siècle se caractérise selon Ewald par une « assurantialisation » des sociétés développées, avec en particulier l'instauration progressive de l'État-providence. La vieillesse, la pauvreté, l'invalidité, le chômage sont désormais considérés comme des risques qu'il s'agit d'assurer. Tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, de plus en plus d'événements ont été « mis en risque » : les victimations (agressions, vols...) et les accidents de la circulation en agglomération sont devenus des « risques urbains diffus » ; les inondations, les avalanches et les séismes sont définis comme des « risques naturels » ; les maladroites de la ménagère ou du bricoleur font partie des « risques domestiques » ; les intoxications alimentaires relèvent des « risques sanitaires »... Le même terme désigne ainsi des dangers *a priori* très hétéroclites et sert en cela les intérêts de nouvelles corporations de spécialistes *ès* risques [Short, 1984 ; Duclos, 1996]. Si les sociétés contemporaines sont marquées par la prolifération des risques, cela ne signifie donc pas forcément qu'elles sont plus dangereuses : c'est d'abord notre rapport au danger qui a changé, autrement dit notre rapport au monde, aux autres et à nous-mêmes. Même si les grandes menaces actuelles diffèrent des dangers du passé, il est ainsi plus précis d'évoquer une « culture du risque » [Giddens, 1991] plutôt qu'une civilisation [Lagadec, 1981] ou une société [Beck, 1992] du risque qui seraient d'abord déterminées par les caractéristiques inédites des risques technologiques majeurs. Cette culture du risque s'appuie sur le calcul probabiliste

Source : Patrick PERETI WATEL, « La société du risque », Repères La découverte, 2010

**Document 2 : Le calcul probabiliste du risque.**

1. Préférez-vous la situation A à la situation B ?
2. Préférez-vous la situation C à la situation D ?

| Situation A                               | Situation C                               |
|---|---|
| - certitude de recevoir 100 millions      | - probabilité 11 % de gagner 100 millions |
|   | - probabilité 89 % de ne rien gagner      |
| Situation B                               | Situation D                               |
| - probabilité 10 % de gagner 500 millions | - probabilité 10 % de gagner 500 millions |
| - probabilité 89 % de gagner 100 millions | - probabilité 90 % de ne rien gagner      |
| - probabilité 1 % de ne rien gagner       |   |

Source : Pierre-Charles PRADIER, « L'économie du risque », Repères La découverte, 2006

**ESPÉRANCE MATHÉMATIQUE**

On obtient l'espérance mathématique d'une variable aléatoire en multipliant chaque résultat possible par sa probabilité, en additionnant tous ces produits.  
Par exemple, dans le cas d'un dé à six faces, on a une chance sur six d'obtenir les points de 1 à 6, l'espérance mathématique s'écrit donc :

$$\frac{1}{6} (\text{proba}) \times 1 (\text{point}) + \frac{1}{6} \times 2 + \frac{1}{6} \times 3 + \frac{1}{6} \times 4 + \frac{1}{6} \times 5 + \frac{1}{6} \times 6$$

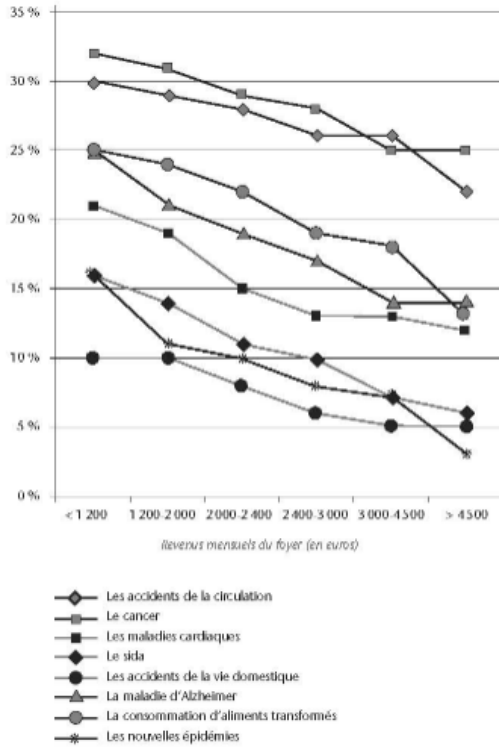
$$= \frac{1}{6} \times (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6) = \frac{1}{6} \times 21$$

$$= \frac{21}{6} = 3,5.$$

On peut dire de cette définition qu'elle est *a priori* dans la mesure où le calcul utilise les probabilités et des résultats connus d'avance. Il existe aussi une définition *a posteriori* qui consiste à faire la moyenne des résultats observés.

**Document 3 : La perception des risques.**

**Proportion de personnes déclarant craindre un risque selon le revenu**



Source : Baromètre Santé, INPES, édition 2008

**Proportion de personnes déclarant craindre un risque concernant l'utilisation des pesticides**



Source : Baromètre IRSN, « La perception des risques et de la sécurité des Français », édition 2018

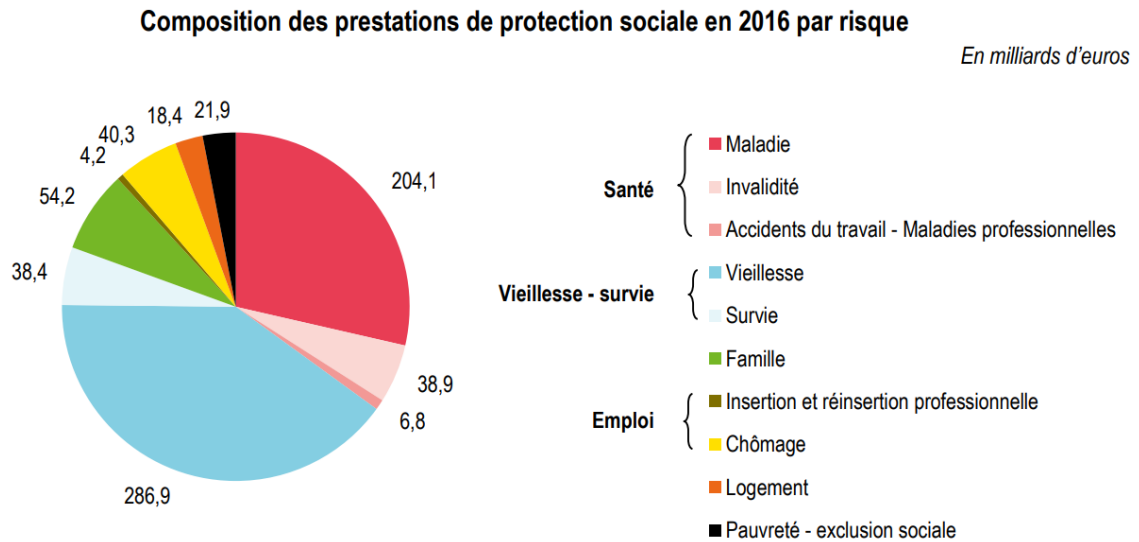
**Document 4 : Les conduites à risque.**

La prise de risque peut devenir une ressource identitaire dans un contexte professionnel. C'est ce qu'illustre l'enquête ethnographique réalisée par Françoise Zonabend [1989] auprès des ouvriers de l'usine de La Hague. Dans le cadre de leur activité professionnelle, ces ouvriers sont exposés à des risques de contamination radioactive. Lors des stages de formation, la direction de l'établissement tente de dédramatiser ce risque. Pour souligner combien le travail demandé serait simple et inoffensif, les formateurs le comparent à des activités domestiques banales : faire le ménage, laver le linge, cuisiner... Mais ces comparaisons ne sont guère appréciées par les ouvriers, qui voudraient se construire une identité professionnelle plus virile : ils veulent être de vrais hommes, les guerriers du nucléaire, pas les ménagères de l'atome : leur modèle professionnel est le mineur du XIX<sup>e</sup> siècle (immortalisé dans *Germinial* de Zola), qui risquait chaque jour sa vie en s'exposant au grisou et aux éboulements, plutôt que la gentille laitière. Jouer avec le risque de contamination leur permet d'affirmer cette identité : la première irradiation fait alors figure de rite de passage pour devenir un « vrai » ouvrier. [...] Schématiquement, le « biais culturel » est donc susceptible de jouer à deux niveaux. D'abord, nos valeurs cadrent nos expériences, elles influencent notre perception des risques : selon sa culture, chacun privilégie telle ou telle source d'information, se représente son corps et la nature de telle ou telle façon. Ensuite, ces valeurs donnent du sens aux risques, en déterminent la polarité, en distinguant les risques qui sont à craindre, ceux que l'on peut oublier et ceux qu'il faut prendre. [...] Il faut garder ce point de vue à l'esprit lorsque l'on étudie les « comportements à risque » des adolescents ou de toute autre population : la prise de risque peut être positive, elle n'est pas forcément pathologique. Si l'adolescent qui se livre à des « conduites à risque » est différent du soldat, du résistant ou de l'amoureux, c'est d'abord parce qu'il met sa vie en jeu pour

affirmer son attachement à des valeurs qui ne sont pas toujours reconnues par la société des adultes dans laquelle il vit.

Source : Patrick PERETI WATEL, « La société du risque », Repères La découverte, 2010

**Document 5 : Les principaux risques économiques et sociaux.**



Source > DREES, CPS.

Source : DREES, «La protection sociale en France et en Europe en 2017 », édition 2018

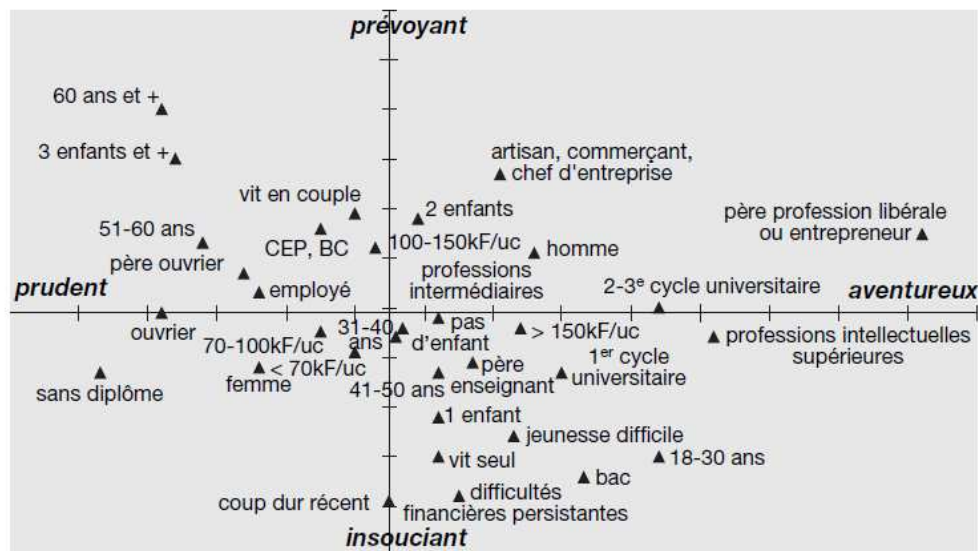
**Document 6 : Aversion au risque.**

Dans la mesure où la vie est incertaine et le futur inconnu, un choix est parfois associé à un risque important. Il se peut que vous fassiez un gain important si les choses se passent bien, mais il est également possible que les choses se passent mal et que votre situation se détériore. Donc même si vous pensez qu'un choix vous apportera le meilleur gain parmi toutes les options possibles, il se peut que vous y renonciez parce que vous trouvez que la possibilité que les choses se passent mal est trop risquée. C'est ce que l'on appelle l'aversion au risque - la volonté de sacrifier un gain économique potentiel de manière à éviter une perte potentielle. [...] En fait, sans aversion au risque, les assurances n'existeraient pas. [...] Les individus diffèrent en matière d'aversion au risque pour deux raisons principales : les différences dans les préférences et les différences dans les revenus ou la richesse initiale. Toutes choses égales par ailleurs, les individus diffèrent simplement dans la manière dont leur utilité marginale est affectée par leur niveau de revenu. Une personne dont l'utilité marginale ne dépend pas beaucoup de son revenu n'aura pas une aversion au risque élevée. La possibilité de perdre 1000\$ fait une grande différence pour une famille vivant en dessous du seuil de pauvreté ; cela fait très peu de différence pour quelqu'un qui gagne 1000000\$. De manière générale, les gens qui ont des revenus élevés ou une richesse élevée auront une aversion au risque plus faible.

Source : Paul KRUGMAN et Robin WELLS, « Microéconomie », édition 2016

## Document 7 : Attitudes à l'égard du risque.

Figure 1. Attitudes à l'égard du risque et de l'avenir  
selon les caractéristiques sociodémographiques (N = 1 163 ; INSEE, 1997)



Source : Patrick PERETI WATEL, «La culture du risque», Revue économique vol.56, 2005

## Document 8 : Un exemple issu de l'économie comportementale.

[...] liste des principales raisons d'ordre comportemental qui expliquent que quelqu'un puisse ne pas réussir à épargner assez pour sa retraite [...].

Le premier obstacle, c'était l'inertie. De nombreuses études montrent que la plupart des gens qui disposent d'un plan d'épargne retraite estiment qu'ils devraient épargner davantage, et prévoient de s'y mettre... prochainement. Puis ils repoussent l'échéance et ne se décident finalement jamais à augmenter leur taux d'épargne. En fait, la plupart des adhérents modifient rarement leurs choix en matière d'épargne sauf s'ils changent de travail et sont donc obligés de remplir de nouveaux formulaires. [...] L'aversion à la perte constituait le deuxième obstacle sur le plan comportemental. Nous savons que les gens détestent perdre, et qu'ils détestent en particulier voir leur salaire baisser, [...] nous savons aussi que dans ce type de cas l'aversion à la perte se mesure en dollars nominaux, c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation. Donc, si l'on parvenait à faire en sorte que les employés n'aient pas l'impression que leur salaire baisse, ils seraient moins réticents à l'idée d'épargner davantage. Le troisième obstacle avait un lien avec le self-control. Une des principales découvertes de la recherche sur ce sujet, c'est que nous faisons preuve d'un self-control plus important quand il s'agit d'envisager le futur que lorsqu'il nous faut appréhender le présent. Même les enfants [...] n'auraient aucune difficulté à choisir aujourd'hui entre manger le lendemain un marshmallow à 14 heures ou trois à 14 h 15. Mais nous savons que, si nous leur demandions de faire ce choix pour le jour même, peu seraient capables d'attendre un quart d'heure. Ils souffrent d'un biais du présent.

Le programme que je [Richard Thaler] présentai [...] était de proposer aux potentiels adhérents de décider maintenant d'augmenter leur taux d'épargne plus tard, et plus précisément lorsqu'ils bénéficieront de leur prochaine augmentation de salaire, et de les sortir de ce programme uniquement s'ils en font la demande ou que leur épargne atteint un certain plafond. En liant l'augmentation du taux d'épargne aux

augmentations de salaire, on pouvait éviter de buter sur l'aversion à la perte. En demandant aux éventuels adhérents de prendre une décision qui n'aurait d'effet que dans le futur, on atténuait le biais du présent. Enfin, en maintenant le programme en place à moins que la personne ne décide d'en sortir, on faisait en sorte que l'inertie joue en notre faveur. Tout ce que m'avait enseigné l'économie comportementale suggérerait qu'un programme de ce genre marcherait.

Source: Richard THALER, « Misbehaving », édition 2018

**« Comment l'assurance et la protection sociale  
contribuent-elles à la gestion des risques  
dans les sociétés développées ? »**

Journée d'actualisation des connaissances  
Mercredi 13 mars 2019

## Atelier n°2

### Les effets (négatifs et positifs) du partage des risques

L'objectif des ateliers (durée : 1h30) est d'identifier des activités à réaliser en classe en exploitant les différents objectifs d'apprentissage du nouveau programme de 1ère.

Au-delà de l'apport des conférences de la matinée, cette fiche présente des éléments complémentaires qui peuvent nourrir votre réflexion pour l'atelier.

Les attendus de l'atelier sont les éléments de réponse au questionnaire suivant.

Une restitution des travaux de l'atelier aura lieu en plénière.

#### Rappel des objectifs d'apprentissage sur ce chapitre :

- Connaître les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).
- Comprendre que l'exposition au risque et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les groupes sociaux et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples.

#### **Comprendre les effets positifs (bien-être, incitation à l'innovation) et négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société.**

- Connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques et savoir les illustrer par des exemples.
- Connaître le rôle des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques (famille, sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics).
- Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.

Source : Programme de sciences économiques et sociales de première générale  
Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019

#### **Bibliographie indicative :**

- Roman ARJONA, Maxime LADAIQUE et Mark PEARSON, « Protection sociale et croissance », Revue économique de l'OCDE 2002/2 (n°35).
- Kenneth ARROW, « Incertitude et économie du bien-être des soins médicaux », American Economic Association Review, 1963.

- Sandrine CHAMBARETAUD et Laurence HARTMANN, « Économie de la santé : avancées théoriques et opérationnelles », *Revue de l'OFCE*, vol. n° 91, no. 4, 2004.
- Benoît FERRANDON, *La microéconomie en pratique*, Cahiers français, n° 327.
- Gregory MANKIW et Mark TAYLOR, *Principes de l'économie*, De Boeck, 3<sup>ème</sup> édition, 2013.
- Patrick PERETI-WATTEL, « Sociologie du risque », Armand Colin, 2000.



***Enjeux didactiques au regard du programme (y compris notions-clés devant faire l'objet d'une transposition) :***

***Problématique(s) à formuler :***

***Axes à traiter / plan envisageable / progression du raisonnement :***

***Activités possibles avec les élèves :***

***Illustrations de ressources à exploiter (tout type de documents, issus ou non du dossier documentaire fourni) :***

## Dossier thématique :

### Document 1 : Protection sociale et amélioration du bien-être

La sécurité sociale peut largement contribuer à l'amélioration du bien-être social dans les économies où il n'existe pas de marché de rentes [...] et où les individus ont des difficultés à emprunter [...]. Dans ce cas, la présence d'un système de sécurité sociale est bonne pour le bien-être social général dans la mesure où il procure à la population une assurance contre les risques que le secteur privé a du mal à mutualiser et à gérer – maladie, chômage, *etc.* En outre, et c'est là un facteur qui intéresse plus directement notre propos, cette assurance permet aux individus de prendre plus de risques dans leur comportement économique puisqu'elle les garantit (dans une certaine mesure) en cas d'échec. A supposer qu'il existe une relation positive entre le degré de risque d'un projet et son taux de rendement attendu, l'assurance offerte par la protection sociale peut favoriser la croissance [...]

D'autres considérations font penser que la protection sociale peut être bonne pour la croissance. On peut donner un certain nombre d'exemples du type d'argument qui est avancé : la protection sociale peut favoriser la cohésion sociale, d'où une société mieux à même de faire des choix politiques et économiques « difficiles », ce qui facilite l'ajustement structurel ; la protection sociale évite qu'une catégorie ou une classe sociale ne reste à ce point à la traîne du mouvement général qu'il lui soit impossible de participer à l'économie marchande, occasionnant ainsi une perte permanente de production potentielle ; le fait de mettre les enfants à l'abri de la pauvreté peut avoir des avantages à long terme sur leur développement social et intellectuel, *etc.* En effet, il est devenu de plus en plus courant que les déclarations et communiqués officiels sur les objectifs des systèmes de protection sociale fassent référence à la protection sociale comme à un « investissement social » ou un « facteur productif ».

Source : Roman ARJONA, Maxime LADAIQUE et Mark PEARSON, « Protection sociale et croissance », *Revue économique de l'OCDE* 2002/2 (n°35), pages 7 à 49

### Document 2 : Détail des impacts de la sécurité sociale sur la croissance économique

Tableau A.1. Impacts de la sécurité sociale sur la croissance économique et l'inclusion sociale.

|                        | Croissance économique  | Inclusion sociale   |
|------------------------|--|---|
| Invalidité             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des personnes ramenées ou maintenues dans l'emploi.</li> <li>Solvabilisation d'équipements et de services pouvant faire fonctionner un secteur économique spécifique.</li> <li>Un rendement financier remarquable pour les entreprises et les institutions de sécurité sociale qui effectuent des programmes de retour au travail et de réintégration professionnelle.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de personnes présentant des handicaps.</li> <li>Valorisation d'innovations et d'activités qui ne sont pas toujours forcément rentables mais qui sont utiles socialement.</li> </ul>                      |
| Emploi                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien de la demande, notamment en période de stagnation, voire de déflagration économique.</li> <li>Maintien dans la sphère économique formelle des chômeurs.</li> <li>Amélioration, par formation, des capacités et compétences des actifs en recherche d'emploi.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Protection de travailleurs déclassés économiquement et déstabilisés socialement par le changement technologique.</li> <li>Maintient d'un lien entre des actifs sans emploi avec le marché du travail.</li> </ul>     |
| Risques professionnels | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurisation juridique des travailleurs et des employeurs autorisant des relations de travail plus apaisées.</li> <li>Des rentes et capitaux venant nourrir la consommation.</li> <li>Le rendement financier en matière de prévention pour les entreprises qui investissent dans la prévention s'élève à un facteur de 1: 2,2 selon une étude internationale de l'AISS (<a href="http://www.issa.int/rop">www.issa.int/rop</a>).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des dimensions les plus négatives de l'activité professionnelle.</li> <li>Insertion des accidentés du travail dans la société.</li> </ul>  |
| Politiques familiales  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle.</li> <li>Contribution au renouvellement des générations, à la jeunesse, et, partant, au dynamisme économique.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure insertion des femmes sur le marché du travail.</li> <li>Plus grande implication des hommes dans la vie familiale.</li> <li>Développement du capital humain comme du capital productif.</li> </ul>          |
| Santé                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des insécurités et incertitudes permettant un investissement accru dans le travail.</li> <li>Financement du secteur médical et de l'innovation.</li> <li>Structuration d'une activité économique stratégique.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration générale des conditions d'existence.</li> <li>Coopération dans la gestion des cas extrêmes et des crises.</li> <li>Adaptations toujours nécessaires aux situations et aspirations nouvelles.</li> </ul> |
| Vieillesse et survie   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des pensions comptant comme l'une des principales composantes de la dépense de consommation.</li> <li>Des fonds des systèmes de retraite comme l'un des principaux moteurs des économies contemporaines.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des outils qui permettent d'accompagner heureusement le vieillissement.</li> <li>Des dépenses qui contribuent aux mobilités et à l'aménagement du territoire.</li> </ul>   |

**Tableau A.2.** *La sécurité sociale et le travail, la capacité de consommation, les facteurs démographiques et le capital humain*

|                         | Travail  | Consommation et épargne   | Facteurs démographiques  | Capital humain   |
|-------------------------|--|---|--|--|
| Invalidité              | Un maintien et une capacité d'accès au marché du travail / une possible désincitation au travail   | Des prestations qui viennent compenser l'absence de revenus et permettre la consommation/une épargne qui serait pas forcément bien orientée | Une capacité de sauver et maintenir en bonne santé des personnes présentant ou rencontrant des handicaps/ des coûts parfois élevés de prise en charge        | Conservation du capital humain des personnes handicapées et développement d'un secteur particulier |
| Emploi                  | Maintien des capacités de consommation/possibles désincitations  |   | –  | Conservation et amélioration (par formation) du capital humain des chômeurs                        |
| Risques professionnels  | Des activités professionnelles sécurisées et des relations professionnelles apaisées   |   | Une capacité de sauver et maintenir en bonne santé des personnes présentant ou rencontrant des handicaps/ des coûts parfois élevés de prise en charge        | Conservation du capital humain des accidentés du travail et développement d'un secteur particulier |
| Politiques familiales   | Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle/sortie du marché du travail de certaines mères   | Des dépenses de consommation et de l'épargne en vue de l'avenir des enfants/des prestations improprement utilisées                          | Contribution à la fécondité, à la jeunesse et à la croissance  | Renouvellement des générations et investissement social dans les enfants                           |
| Santé                   | Bonne santé de la population et investissement dans un secteur stratégique/coûts élevés pour les finances publiques  | Capacités de consommation maintenues et accès aux consommations médicales/ désincitation relative à l'épargne                               | Augmentation de l'espérance de vie et baisse de la mortalité infantile, une population plus productive/ des demandes toujours croissantes de prise en charge | Une amélioration, de fait, du capital humain dont l'une des dimensions est le capital-santé        |
| Viellissement et survie | Une désincitation souhaitée par rapport au travail et des problématiques d'emploi des seniors/des préretraités qui font sortir trop tôt du marché du travail | Consommation des personnes âgées et fonds importants pour le financement de l'économie/des déséquilibres de richesse entre générations      | Une limitation du nombre des naissances et une amélioration de la situation des personnes âgées/des coûts élevés pour les finances publiques                 | Apparition récente et affirmation d'un troisième et même d'un quatrième âge de la vie.             |

Source : Julien DAMON, « L'impact socio-économique de la sécurité sociale », Association internationale de la sécurité sociale Genève, 2016

### **Document 2 bis : Des dépenses sociales indirectement favorables à la productivité des entreprises**

Si la santé de ses salariés est améliorée, la productivité d'une entreprise ne peut qu'augmenter grâce à un plus faible absentéisme ou à une plus grande efficacité au travail. Les entreprises ont donc tout intérêt à ce que les dépenses de santé soient remboursées, de sorte que l'accès aux soins soit le plus large possible.

L'assurance maladie, notamment à travers les indemnités journalières, peut certes entraîner des arrêts de travail abusifs. Leur importance est difficile à mesurer, mais il est peu probable qu'ils induisent des coûts pour les entreprises supérieurs aux avantages résultant de la bonne santé de leurs employés.

L'assurance maladie pourrait être privée, concurrentielle et financée par les ménages eux-mêmes. Les primes d'assurance qui en résulteraient pour les personnes atteintes de pathologies lourdes et repérables par les assureurs seraient toutefois souvent incompatibles avec leurs revenus, sauf à mettre en place une régulation complexe du secteur (encadrement des tarifs, par exemple). L'assurance maladie publique a aussi une fonction de redistribution et elle profite indirectement aux entreprises dans la mesure, certes indéterminée, où elle contribue ainsi à la cohésion sociale.

Les pensions de retraite constituent, d'un point de vue économique, un « salaire différé ». Si les régimes publics de retraite n'existaient pas, les entreprises seraient le plus souvent obligées de payer plus cher leurs employés pour qu'ils puissent épargner en vue de leur retraite ou de contribuer elles-mêmes, sur une base certes facultative, au financement de ces retraites. Ces salaires différés entretiennent les mêmes relations que les salaires directs avec la productivité. Ils constituent d'abord une composante du coût total du travail, et celui-ci doit être égal à la productivité marginale du travail pour que l'entreprise maximise ses bénéfices. La littérature économique relative au « salaire d'efficacité » montre aussi que des rémunérations, directes ou différées, plus élevées que celles qui résultent du jeu du marché peuvent avoir par elles-mêmes un effet positif sur la productivité du travail en encourageant les salariés à faire plus d'efforts.

Les allocations de chômage constituent aussi un salaire différé et relèvent, à cet égard, d'une problématique identique à celle des pensions de retraite. De plus, elles facilitent les démarches de recherche d'emploi des chômeurs, en leur permettant par exemple de financer leurs déplacements, et leur évitent d'avoir à accepter trop vite des emplois qui ne correspondent pas à leur qualification. Elles contribuent ainsi à un meilleur ajustement de l'offre et de la demande d'emplois, ce qui est favorable à la productivité des entreprises. En sens inverse, elles constituent

aussi un « salaire de réserve » qui, s'il est trop élevé, peut conduire les chômeurs à refuser des emplois qui correspondent à leur qualification et à s'installer dans un chômage de longue durée, qui réduit progressivement leur productivité, donc aussi celle des entreprises qui finissent par les embaucher. L'impact, positif ou négatif, des allocations de chômage sur la productivité des entreprises dépend des caractéristiques de leur barème et de leur évolution en fonction de la durée du chômage.

Source : François ECALLE, « L'impact de la protection sociale sur la compétitivité et la productivité des entreprises », Risques – Les cahiers de l'assurance, n°93, mars 2013

### **Document 3 : L'assurance favorise l'innovation et permet de ne pas condamner la prise de risques**

L'une des origines étymologiques du mot "risque" renvoie à l'italien *risco* ou à l'espagnol *riesgo*, ce qui signifie l'écueil qui menace les navires, puis plus largement tout danger auquel sont exposées les marchandises en mer. Ce mot apparaît au XIV<sup>ème</sup> siècle, avec l'avènement de l'assurance maritime en Italie (en particulier à Gênes), qui accompagne alors le développement du commerce par voie maritime. La recherche de nouveaux débouchés constitue bien une innovation au sens de Schumpeter : le risque est ainsi d'emblée associé à une volonté d'innover, d'entreprendre, qui a le souci de prévenir les coups du sort, en les maîtrisant par l'assurance, chaque armateur versant une prime qui permettra de sauver de la banqueroute les quelques malchanceux qui verront leur navire sombrer. A condition bien sûr que la cause du naufrage soit bien fortuite : une ordonnance de Colbert rappelle que la notion de risque est exclusive de celle de faute. Ainsi, si la cargaison est perdue suite à une mutinerie plutôt qu'à une tempête, l'assurance ne fonctionne pas. Apparaît alors une différence essentielle entre *risque* et *danger* : le second terme vient du latin *dominarium*, le pouvoir de dominer, qui implique la présence d'une volonté adverse qui contraint l'individu, se rend maître de lui. Au contraire, le risque est un danger sans cause, accidentel. [...]

Cette conception d'un mal sans cause va aussi avoir une conséquence juridique de taille. En effet, la loi sur les accidents du travail de 1898 substitue la notion de risque à celle de faute (Ewald, 1986). Dès lors, dans un contexte marqué par l'industrialisation de la France, qui entraîne l'introduction croissante des machines à vapeur et de nouvelles méthodes de production dans les ateliers des usines (encore une innovation au sens de Schumpeter), lorsque survient un accident à un ouvrier il n'est plus nécessaire de faire la preuve d'une faute pour condamner soit la victime soit son patron. Auparavant, cette recherche de la faute forçait à stopper temporairement la production, et entretenait en outre un climat de guerre sociale dans l'entreprise. Dorénavant, la victime est simplement indemnisée par l'assurance, son accident est considéré comme "normal", sans qu'il y ait de coupable : les accidents seraient aussi imprévisibles et inévitables dans une usine que les frottements dans un système mécanique. La notion de risque permet ainsi de pacifier les tensions induites dans l'entreprise par l'innovation technologique.

Source : Patrick PERETTI-WATEL, « Risque et innovation : un point de vue sociologique », Innovations 2003/2 (n°18), pages 59 à 72

### **Document 4 :**

Sans l'ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise), plus des trois quarts des bénéficiaires déclarent qu'ils n'auraient pas pu concrétiser leur projet ou qu'ils l'auraient fait avec plus de difficultés.

Qu'ils soient ou non toujours à la tête de leur entreprise, la grande majorité des bénéficiaires de l'ARCE a trouvé plutôt simple l'obtention de l'ARCE (89%) ; ils sont également 81% à considérer la démarche plutôt rapide. [...]

Sans l'apport financier de l'ARCE, 21% des créateurs déclarent qu'ils n'auraient pas envisagé la création ou la reprise d'une entreprise, 15% n'auraient pas pu se lancer dans ce projet et 42% des bénéficiaires affirment qu'ils auraient créé leur entreprise avec plus de difficultés. En revanche, sans l'apport financier de l'ARCE, 22% auraient de toute façon créé ou repris leur entreprise.

Source : Unedic, Enquête sur l'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise, Décembre 2013

### **Document 5 : Aléa moral et économie de la santé**

La théorie des contrats a éclairé de nombreux champs de l'économie caractérisés par la présence d'asymétries d'information entre les agents. Elle semble notamment être le cadre d'analyse naturel de la relation d'assurance en économie de la santé où les sources d'asymétrie d'information sont nombreuses : le risque santé est difficilement quantifiable et la relation à trois (patient-assureur-médecin) complexifie le contrôle de la pratique médicale. [...] En économie de l'assurance, il y a présence d'aléa moral dans une situation où l'assureur n'observe pas certaines actions entreprises par l'assuré, actions pouvant conduire à une aggravation du risque. Le caractère inobservable de l'effort de l'assuré vis-à-vis de son risque interdit d'inclure une condition sur l'effort dans une clause contractuelle. [...] Il y a aléa moral [...] lorsque du fait d'être mieux assurée, la personne se met à adopter des comportements susceptibles d'augmenter la probabilité de survenance d'un problème de santé. Il y aurait donc aléa moral [...] si

certaines personnes, du fait d'être assurées, changeaient leur hygiène de vie et adoptaient des comportements à risque pour leur santé (comme réduire leur effort de prévention).

L'aggravation du risque peut aussi provenir d'une augmentation de l'ampleur des soins administrés une fois le problème de santé déclaré [...]. Il y aura aléa moral [...] si, face à un problème de santé, la personne va se mettre à dépenser plus si elle est mieux assurée. Notons que cette surconsommation n'est pas forcément du fait de l'assuré. [...] La littérature récente met ainsi l'accent sur le risque moral à l'initiative du producteur de soins [...]. Cette augmentation de la consommation de soins générée par le comportement du médecin recoupe le phénomène désigné en économie sous le terme de demande induite. Il y a demande induite lorsque le médecin, notamment pour atteindre un revenu cible, met en œuvre des stratégies pour augmenter son volume d'activité. Dans le cas où cette stratégie passe par le fait d'inciter les patients à revenir plus souvent ou par la manipulation du contenu en actes techniques des consultations, le phénomène de demande induite recouvre en partie celui d'aléa moral.

Source : Valérie ALBOUY et Bruno CREPON, Aléa moral en santé : une évaluation dans le cadre du modèle causal de Rubin, INSEE, 2007

### **Document 6 : L'aléa moral du côté des prescripteurs de soins**

La plupart des économistes de la santé considèrent que, durant les cinquante dernières années, plus de la moitié de la croissance des dépenses de santé est imputable à un effet progrès technologique — introduction et diffusion de nouvelles technologies auprès d'un nombre croissant de patients. Si l'assurance modifie le comportement des assurés, la solvabilisation de la demande qu'elle entraîne a aussi un impact sur la structure de l'offre. Certains auteurs parlent d'un aléa moral du côté de l'offre. Cette terminologie n'est pas totalement adaptée dans la mesure où ce ne sont pas les offreurs qui souscrivent un contrat d'assurance, mais il faut tout de même reconnaître que l'assurance maladie, en garantissant la prise en charge des soins médicaux, offre une forme de "revenus garantis" aux offreurs. Ces derniers font face à une demande peu élastique au prix, ce qui a une incidence forte sur les incitations qu'ils peuvent rencontrer. Le progrès technologique dans le domaine de la santé est biaisé du fait de ces incitations [...]. Cela signifie, d'une part, que trop de procédures sont adoptées sur la base du bénéfice que peuvent en retirer patients et producteurs sans tenir compte du coût global de ces innovations et, d'autre part, que les patients, comme les professionnels, surestiment l'intérêt des technologies qui permettent d'élargir le champ des traitements disponibles au détriment des technologies qui permettent de limiter les dépenses. Les assurances traditionnelles fondées sur le remboursement des coûts sont marquées par l'absence de procédures d'évaluation des nouvelles technologies : toute technologie qui améliore la qualité des soins est adoptée indépendamment de son coût.

Source : Sandrine CHAMBARETAUD et Laurence HARTMANN, « Économie de la santé : avancées théoriques et opérationnelles », Presses de Sciences po, Revue de l'OFCE, octobre 2004.

### **Document 7 : Aléa moral sur le marché du travail**

La sécurité sociale, par sa nature de couverture de risques, pose un problème très classique dit d'« aléa moral ». Autrement dit, des personnes qui autrement travailleraient peuvent choisir de se retirer du marché du travail en présence d'un programme de sécurité sociale qui vient les rémunérer. Le sujet de l'« aléa moral » peut être discuté d'un point de vue philosophique. Il s'agit d'une réalité économique et assurantielle. La grande question n'est pas tant de savoir s'il existe, mais de mesurer son ampleur. [...]

Depuis les années 1990, surtout, nombre de gouvernements ont modifié leurs programmes afin de réduire l'aléa moral. C'est la logique, plus ou moins soutenue, du workfare, pour rattacher le plus possible le bénéfice de prestations sociales à l'exercice d'une activité professionnelle. [...]

Au sujet du marché du travail, ce sont, d'abord, les allocations chômage qui font l'objet d'interrogations et d'investigations. On peut distinguer deux traditions de recherche, traitant de l'impact des allocations chômage sur le marché du travail. Elles produisent des résultats divergents. Le premier courant, influencé par la théorie économique néoclassique, soutient que les allocations de chômage diminuent la participation au marché du travail car elles seraient, par essence, désincitatives. Le second courant, influencé par la théorie économique keynésienne, estime que les allocations chômage aident à garder les chômeurs connectés au marché du travail, en particulier en période de récession économique. Ce volet de la recherche autour de la sécurité sociale est l'un des plus fournis, aux conclusions toujours bataillées politiquement. [...]

La leçon générale est que l'étude des programmes de sécurité sociale doit se faire, d'abord, isolément les uns des autres, mais toujours avec un bouclage permettant d'imaginer des conséquences globales, d'abord sur la sécurité sociale, ensuite sur la croissance.

Source : Julien DAMON, « Sécurité sociale et croissance économique : une synthèse des études », Revue de droit sanitaire et social, 2017, pp. 326-338

**« Comment l'assurance et la protection sociale  
contribuent-elles à la gestion des risques  
dans les sociétés développées ? »**

Journée d'actualisation des connaissances  
Mercredi 13 mars 2019

### Atelier n°3

## Les principes et institutions permettant la gestion des risques

L'objectif des ateliers (durée : 1h30) est d'identifier des activités à réaliser en classe en exploitant les différents objectifs d'apprentissage du nouveau programme de 1ère.

Au-delà de l'apport des conférences de la matinée, cette fiche présente des éléments complémentaires qui peuvent nourrir votre réflexion pour l'atelier.

Les attendus de l'atelier sont les éléments de réponse au questionnement suivant.

Une restitution des travaux de l'atelier aura lieu en plénière.

#### Rappel des objectifs d'apprentissage sur ce chapitre :

- *Connaître les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).*
- *Comprendre que l'exposition au risque et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les groupes sociaux et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples.*
- *Comprendre les effets positifs (bien-être, incitation à l'innovation) et négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société.*

- **Connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques et savoir les illustrer par des exemples.**
- **Connaître le rôle des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques (famille, sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics).**

- Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.

Source : Programme de sciences économiques et sociales de première générale  
Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019

#### **Bibliographie indicative :**

- Pierre-André CHIAPPORI, Risque et assurance, Flammarion (Dominos), 1996 (réédition électronique en 2015).
- Julien DAMON, « La Sécurité sociale », Que sais-je ? 2015.
- François EWALD, L'État-Providence, Grasset, 1986.
- Denis KESSLER, Anticiper et gérer les risques au 21<sup>ème</sup> siècle, Université de tous les savoirs, mai 2000 [consulté le 9 mars 2019] disponible sur [https://www.canal-u.tv/video/universite\\_de\\_tous\\_les\\_savoirs/anticiper\\_et\\_gerer\\_les\\_risques\\_au\\_21eme\\_siecle.988](https://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/anticiper_et_gerer_les_risques_au_21eme_siecle.988)
- Denis KESSLER et alii, « Histoire de la prévention des risques professionnels », *Regards* n°51, Janvier 2017, EN3S-École nationale supérieure de Sécurité sociale.
- Paul KRUGMAN et Robin WELLS, Microéconomie, troisième édition, de Boeck, 2016.
- David N. MARGOLIS et Shaimaa YASSIN, « Les accidents de carrière », Collection : Sécuriser l'emploi, Presses de Sciences Po, 2017.
- Mathias THEPOT, « Les mutuelles vont-elles perdre leur âme ? », *Alternatives économiques* n°370, Juillet 2017.

***Enjeux didactiques au regard du programme (y compris notions-clés devant faire l'objet d'une transposition) :***

***Problématique(s) à formuler :***

***Axes à traiter / plan envisageable / progression du raisonnement :***

***Activités possibles avec les élèves :***

***Illustrations de ressources à exploiter (tout type de documents, issus ou non du dossier documentaire fourni) :***

## **Dossier thématique :**

---

### **Document 1 : Sport et prévention des maladies**

Les bienfaits du sport sur la santé ne sont aujourd'hui plus à prouver. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) identifie ainsi l'inactivité physique comme le 4ème facteur de risque de mortalité au niveau mondial, représentant 6% des décès. L'efficacité du sport dans le maintien d'une bonne santé prend un tout autre relief dans le cadre des affections de longue durée (ALD). L'activité physique permet de lutter contre la maladie et réduirait, par exemple, les risques de récurrence de 30 à 50% pour certains cancers.

Créée par la Loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, cette reconnaissance officielle du sport comme « médicament » a depuis été inscrite dans le code de la Santé publique (article L. 1172-1). L'Assemblée Nationale a voté le 30 décembre 2016, un décret précisant les conditions de dispensation d'une activité physique adaptée à certaines personnes malades. Ce décret est entré en application le 1er mars 2017.

Le sport devient ainsi une thérapie accessible et efficace. Il doit cependant s'inscrire en complément des traitements classiques prescrits par les médecins et ne saurait, à lui seul, assurer le rôle des thérapies médicamenteuses.

La diversité des pathologies exige également de prendre des précautions fondamentales. L'activité physique doit ainsi être prescrite par un médecin généraliste attentif, à l'issue d'un bilan complet de la maladie, et encadrée par un cadre sportif professionnel et compréhensif (...).

Mais à l'heure actuelle, le décret n'évoque aucun remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire. Cependant, la loi précise que les frais de traitement des Affections de Longue Durée doivent être pris en charge intégralement. A terme, il n'est pas impossible que la sécurité sociale réfléchisse à un remboursement de ces séances de sport.

Ce manque de prise en charge s'est vu compensé par les assureurs, mutuelles privées et certaines collectivités qui ont pris part au projet porteur que représente le sport sur ordonnance. En effet, certaines mutuelles santé ont décidé de prendre en charge le sport sur ordonnance pour leurs adhérents souffrant d'une ALD. Ainsi le programme d'activité physique prescrit aux patients peut être pris en charge partiellement voire totalement dans certains cas. Par ailleurs, certaines collectivités ont emprunté une voie similaire et proposent par exemple, la gratuité pendant un an des séances de sport sur ordonnance.

Source : [www.unrs.fr](http://www.unrs.fr) (site de l'Union nationale des régimes spéciaux)

### **Document 2 : Le principe de mutualisation**

Prenez le cas d'une compagnie d'assurances de santé qui a des millions de clients, parmi lesquels des milliers ont besoin d'un traitement coûteux chaque année. La compagnie d'assurances ne peut pas savoir si un individu donné aura besoin par exemple d'un pontage coronarien. Mais les problèmes cardiaques de deux individus différents sont des événements indépendants. Et lorsqu'il y a beaucoup d'événements indépendants\* possibles une analyse statistique permet de prévoir avec une grande précision combien d'événements d'un type donné se produiront.

Par exemple si vous jetez une pièce 1000 fois, elle tombera côté face environ 500 fois- et il est très improbable d'observer un écart de plus d'un ou deux pourcent(s) par rapport à ce chiffre. (...) Une compagnie offrant une assurance santé peut prévoir très précisément combien parmi ses clients auront besoin d'une opération du cœur une année donnée (...).

Quand une compagnie d'assurances peut tirer avantage de la prévisibilité que permet l'observation de grands nombres d'événements indépendants, on dit qu'elle pratique la mutualisation des risques. Et cette mutualisation signifie souvent que même si les compagnies d'assurance protègent les gens contre le risque, les propriétaires ne sont pas beaucoup exposés au risque eux-mêmes.

Source : Paul Krugman et Robin Wells, Microéconomie, troisième édition, de Boeck, 2016.

\*Deux événements possibles sont indépendants si chacun d'entre eux n'est ni plus ni moins susceptible de se produire si l'autre se produit. Dans le cas contraire on parle d'événement positivement corrélés.

### **Document 3 : Historique des mutuelles d'assurance**

Les mutuelles sont, depuis le XIXe siècle, gouvernées autour de différentes valeurs : la solidarité, la liberté d'adhésion, la démocratie, le bien-être des membres et le refus du lucre. Le premier de ces principes s'inscrit dans



une démarche de progrès social républicain affirmé notamment dans la loi du 1er avril 1898, dite Charte de la mutualité. La vocation solidaire de la mutualité se traduit par une conduite globale reposant sur l'entraide entre ses membres. La liberté d'adhésion permet aux sociétaires d'être considérés comme des co-intéressés, et non comme des clients, le paiement de la cotisation symbolisant l'adhésion volontaire à la mutuelle. Le principe démocratique soumet les orientations de cette dernière à l'approbation de tous ses membres.

Les mutuelles ont également pour finalité le bien-être de leurs membres, qui passe notamment par le développement de relations de proximité avec les sociétaires. Enfin, une mutuelle n'ayant pas pour objectif d'être lucrative, si elle fait des bénéfices, ceux-ci seront réaffectés à la structure.

Les années 80 marquent un tournant dans l'histoire de l'assurance maladie complémentaire. La loi de 1985 modifie le Code de la mutualité et affirme l'identité propre de la Mutualité, notamment en réglementant l'utilisation abusive du terme mutuelle par des sociétés d'assurances. Quelques années plus tard, la loi de 1989 accentue les divergences en mettant en concurrence les mutuelles, les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurances. Elle modifie en profondeur l'équilibre du secteur en favorisant l'intervention des compagnies d'assurances et en autorisant les institutions de prévoyance à proposer des assurances complémentaires individuelles.

Durant ces années, les mutuelles (...) modifient leurs usages sans remettre en cause totalement leurs valeurs solidaristes. Dans les faits, elles ont modifié le mode de tarification, favorisant ainsi la discrimination des risques afin de lutter contre l'anti-sélection. Depuis les années 90, elles évoluent dans un secteur de plus en plus marchand où la concurrence d'autres formes organisationnelles se multiplie et où la réglementation prudentielle devient plus pressante. Ces transformations ont participé à la concentration du secteur.

Source : Philippe Abecassis, Nathalie Coutinet and Jean-Paul Domi, « Les principes mutualistes confrontés aux modalités de regroupement des organismes complémentaires d'assurance maladie », Revue internationale de l'économie sociale n°331, janvier 2014.

#### **Document 4 : Rôle de la famille face au risque de chômage**

L'assurance [contre le risque de chômage] au sein du ménage peut transiter par le comportement d'offre de travail du conjoint de celui qui perd son emploi. Ce mécanisme renvoie au phénomène de travailleur additionnel. [Mais] la plupart [des] études mettent en avant un effet limité. (...)

Les ménages peuvent [également] avoir recours à l'épargne pour essayer de compenser les variations de leur revenu. Intuitivement, ceux disposant d'une épargne abondante n'ont pas (ou peu) besoin d'avoir recours au travail du conjoint pour compenser la perte de revenu du chef de famille. (...) Toutes choses égales par ailleurs, l'épargne est plus importante chez les individus dont le risque de chômage est plus élevé. Le niveau de cette épargne est en revanche plus faible chez ceux qui sont mariés que chez les célibataires, ce qui s'explique en partie par l'effet de travailleur additionnel.

La production domestique constitue une alternative permettant de compenser la perte de revenu subie par la famille suite à l'épisode de chômage de l'un de ses membres. Ainsi, celui qui se retrouve au chômage peut choisir de réaliser lui-même un certain nombre de prestations (ménage, garde des enfants...) qu'il faisait faire jusque-là.

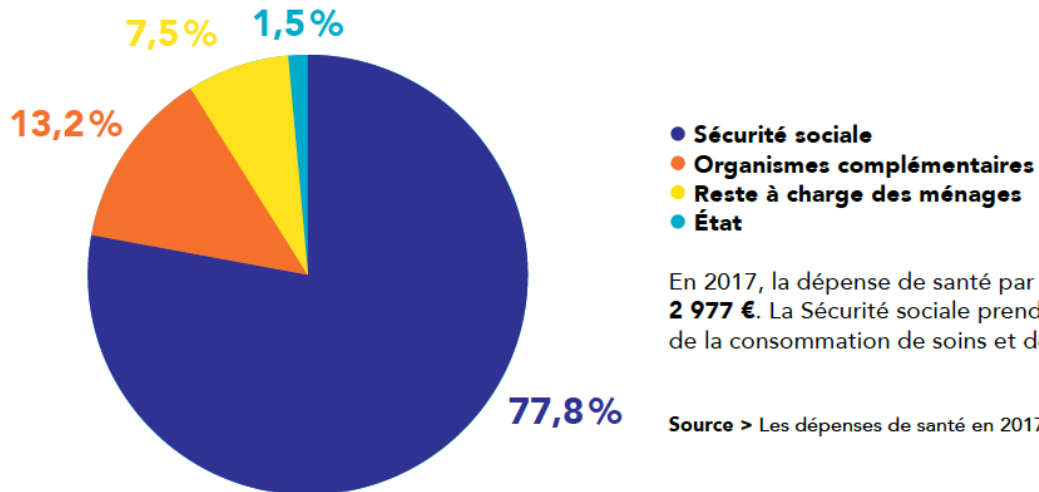
Les principaux arguments qui semblent aller à l'encontre du rôle d'assureur que pourrait jouer le conjoint renvoient aux mécanismes de formation et de dissolution des couples sur le marché du mariage. L'homogamie à l'œuvre sur ce marché va à l'encontre du partage des risques, et puis surtout, le conjoint n'est pas un assureur très fiable car il risque de faire défaut au moment où l'on a le plus besoin de lui. Cette fragilité du conjoint assureur s'apparente à une forme de défaillance du couple comme institution vouée au partage des risques. Comment comprendre ce type de défaillance ? Il y a trois explications complémentaires.

Premièrement, le couple ne prend pas toujours des décisions efficaces. (...) La remise en cause du rôle dévolu à chacun est une source de conflits au sein du couple. (...)

Deuxièmement, le couple fait face au problème d'engagement limité. (...) Cette forme d'assurance repose sur un engagement informel plutôt que sur un contrat (...) de sorte que les parties prenantes sont soumises à une contrainte de participation à ce mécanisme d'assurance, chacun n'y prenant part que si cela est dans son propre intérêt.

Troisièmement, les solidarités familiales entrent en conflit avec les possibilités d'assurance formelle offertes par la couverture publique du risque chômage. (...) L'assurance familiale occupe une place plus importante dans des pays Méditerranéens comme l'Espagne ou l'Italie, ainsi qu'aux États-Unis, alors qu'elle jouait un moindre rôle en Grande Bretagne jusqu'au début des années 90, où la couverture publique était alors plus importante que dans les trois autres pays.

Source : Olivier Charlot et Bruno Decreuse, « La couverture du risque chômage au regard de la situation familiale », Revue d'économie politique, 2010.

**Document 5 : Financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2017**

En 2017, la dépense de santé par habitant s'élève à **2 977 €**. La Sécurité sociale prend en charge **77,8 %** de la consommation de soins et de biens médicaux en 2017.

Source > Les dépenses de santé en 2017, DREES.

Source : DREES, 2018.

**« Comment l'assurance et la protection sociale  
contribuent-elles à la gestion des risques  
dans les sociétés développées ? »**

Journée d'actualisation des connaissances  
Mercredi 13 mars 2019

### Atelier n°4

## La protection sociale en France, source de solidarité collective

L'objectif des ateliers (durée : 1h30) est d'identifier des activités à réaliser en classe en exploitant les différents objectifs d'apprentissage du nouveau programme de 1ère.

Au-delà de l'apport des conférences de la matinée, cette fiche présente des éléments complémentaires qui peuvent nourrir votre réflexion pour l'atelier.

Les attendus de l'atelier sont les éléments de réponse au questionnement suivant.

Une restitution des travaux de l'atelier aura lieu en plénière.

### Rappel des objectifs d'apprentissage sur ce chapitre :

- Connaître les principaux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés (maladie, accident, perte d'emploi, vieillesse).
- Comprendre que l'exposition au risque et l'attitude face au risque (perception du risque, aversion au risque, conduites à risque) diffèrent selon les individus, les groupes sociaux et les sociétés, et être capable de l'illustrer par des exemples.
- Comprendre les effets positifs (bien-être, incitation à l'innovation) et négatifs (aléa moral) du partage des risques tant pour les individus que pour la société.
- Connaître les principes (prévention, mutualisation et diversification) qui permettent la gestion collective des risques et savoir les illustrer par des exemples.
- Connaître le rôle des principales institutions qui contribuent à la gestion des risques (famille, sociétés et mutuelles d'assurance, pouvoirs publics).

- **Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective.**

Source : Programme de sciences économiques et sociales de première générale  
Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019

### **Bibliographie indicative :**

- Colette BEC, « La Sécurité sociale, une institution de la démocratie », Gallimard 2014.
- Colette BEC et *alii*, « La protection sociale face à ses défis, 70e anniversaire de la sécurité sociale », *Vie sociale*, 2015, n° 10.
- DREES, « La Protection sociale en France et en Europe en 2017 », *Études et statistiques*, édition 2018.
- Mireille ELBAUM, *Économie politique de la protection sociale*, PUF, 2011.

- Laurent ELOI, « La protection sociale : de l'incertitude au risque, de l'État Providence à l'État social-écologique », *Revue Française de Socio-Économie*, janvier 2018, n°20.
- Bertrand FRAGONARD, « Vive la protection sociale ! », Odile Jacob, 2012.
- Gosta ESPING-ANDERSEN, « Trois leçons sur l'État-providence », La République des idées, Seuil, 2008.
- Robert LAFORE, « La protection sociale, une valeur ? », *Informations sociales n°136*, CNAF, Août 2006.
- Bruno PALIER, « Gouverner la sécurité sociale, Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945 », PUF, 2005.
- Anne-Marie GUILLEMARD (dir.), « Où va la protection sociale », PUF, 2008.
- Bruno PALIER, Bernard GAZIER, Hélène PERIVIER, « Refonder la protection sociale », Presses de Sciences Po., 2015.

***Enjeux didactiques au regard du programme (y compris notions-clés devant faire l'objet d'une transposition) :***

***Problématique(s) à formuler :***

***Axes à traiter / plan envisageable / progression du raisonnement :***

***Activités possibles avec les élèves :***

***Illustrations de ressources à exploiter (tout type de documents, issus ou non du dossier documentaire fourni) :***

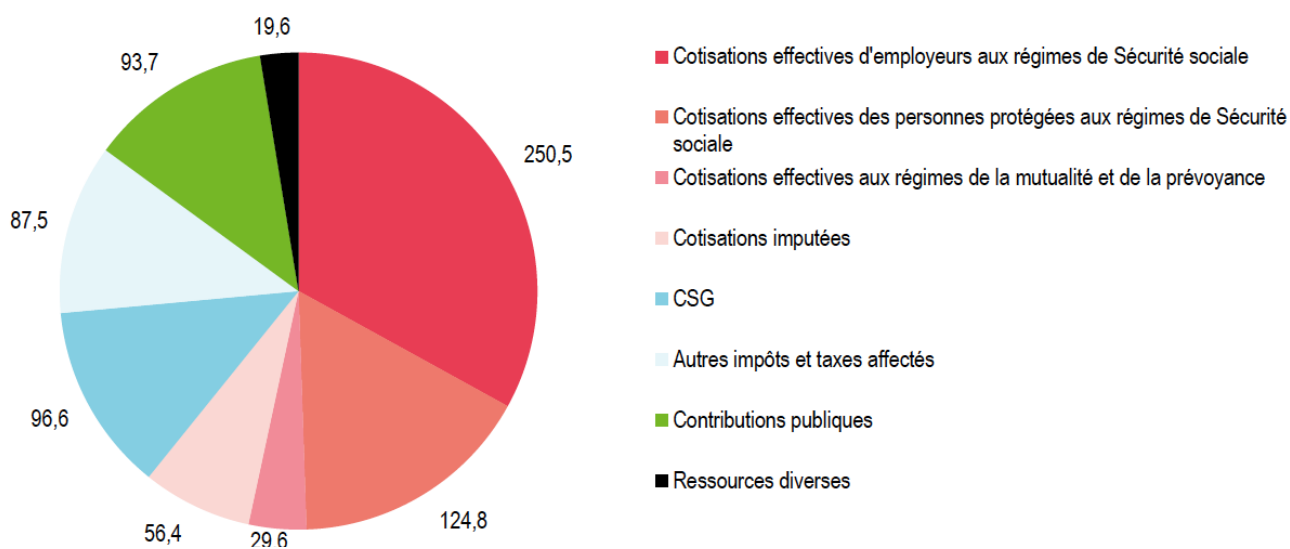


**Dossier thématique :**

**Document 1 : vidéo dessine-moi l'éco** <http://dessinemoileco.com/la-protection-sociale/>

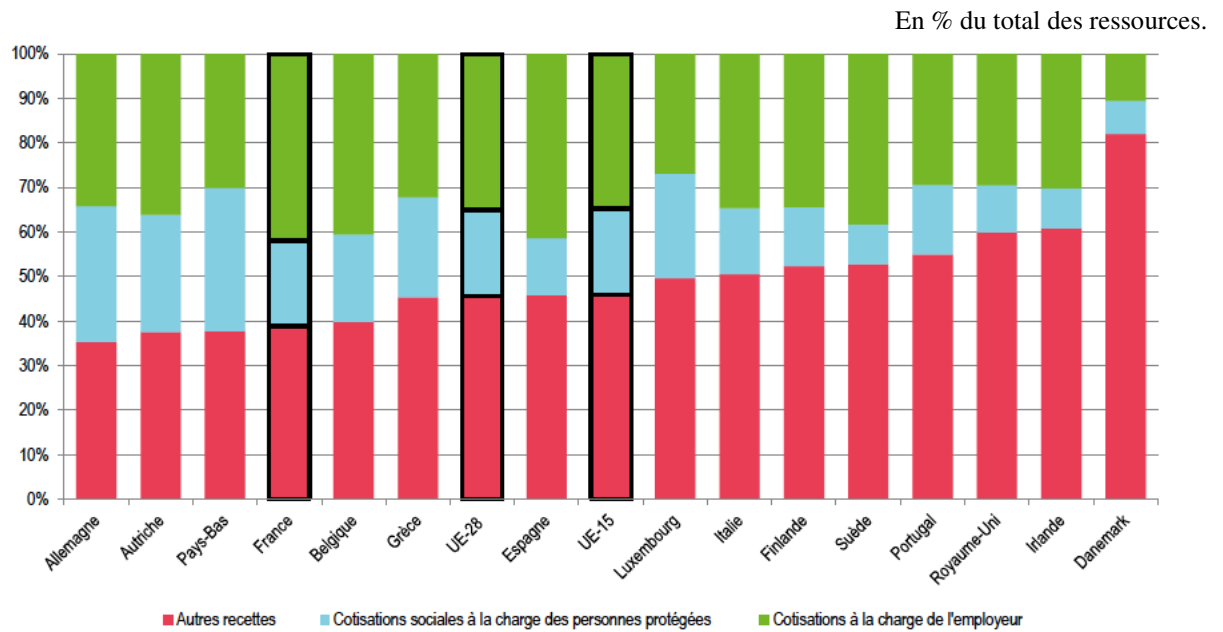
**Document 2 : Vidéo : Naissance de la Sécurité sociale,**  
<https://fresques.ina.fr/jalons/fichemedia/InaEdu01825/la-securite-sociale-1945-2005.html>

**Document 3 : Composition des ressources de la protection sociale en France en 2016 (en milliards d'euros)**



Source : DREES, 2018.

**Document 4 : Structure des ressources de la protection sociale en Europe en 2015**



Source : DREES, 2018.

## Document 5 : Quel avenir pour la protection sociale ?

En France, la protection sociale publique reste l'acteur dominant en matière de santé et de retraites. Le taux de prise en charge publique des soins est l'un des plus élevés et le niveau de vie des retraités est, *grosso modo*, équivalent à celui des actifs. La politique familiale est également l'une des plus développées d'Europe. Mais les réformes menées depuis près de dix ans ont entraîné un durcissement des conditions d'accès aux retraites et à bien d'autres prestations sociales, dans un contexte où se sont multipliés les emplois précaires et où les conditions de travail se sont détériorées. On constate par exemple une privatisation rampante de la couverture maladie, des pressions accrues et sans contrepartie sur les demandeurs d'emploi et une érosion des minima sociaux. La crise met la pression sur les dépenses publiques, et les budgets sociaux sont en première ligne des coupes à venir. Dans ce contexte de stagnation prolongée et de chômage croissant, n'y-a-t-il pas d'autres perspectives que la mise en œuvre d'une nouvelle série de réformes structurelles inspirées par les réformes Schröder allemandes et qui risquent de renforcer les difficultés déjà présentes en France ? [...]

Pour ouvrir d'autres voies de réformes, nous préférons partir du constat que notre système de protection sociale n'accompagne pas la diversité des choix de vie, si bien qu'il ne faut pas seulement chercher à le sauver mais à le reconstruire sur de nouvelles bases. [...] Nous ne pouvons pas nous en tenir au chacun pour soi, ni accepter les polarisations sociales actuelles. Il faut bâtir un nouveau modèle social qui assure la protection de toutes et de tous dans un monde de plus en plus incertain. Ce nouveau modèle doit soutenir les individus à toutes les étapes de leur vie, de la naissance au grand âge, en passant par la jeunesse, la parentalité et les périodes de transition d'un emploi à un autre. Il doit donner à chacun les capacités de mener à bien ses projets personnels, familiaux et professionnels. Il faut donc passer d'une vision statique à une vision dynamique de la protection sociale, qui s'appuie sur le cycle de vie des personnes, pour mieux anticiper les risques futurs et les préparer aux multiples transitions auxquelles ils auront à faire face. [...]

Au fil de la réflexion, quatre principes d'action se sont dégagés pour fonder la nouvelle génération de droits sociaux : un principe de justice qui consiste à mettre chacune et chacun en position d'effectuer librement ses choix de vie et de carrière ; une certaine vision de la solidarité qui conduit à construire une société de semblables ; un principe d'efficacité qui revient à situer l'intervention sociale en amont dès le plus jeune âge, et à développer, chaque fois que c'est possible, les dépenses sociales préventives dans une logique d'investissement ; enfin un principe transversal d'égalité entre les sexes qui revient à assurer les bases égalitaires de l'émancipation de l'individu.

Source : Bruno PALIER, Bernard GAZIER, Hélène PERIVIER, « Refonder la protection sociale », Presses de Sciences Po., 2015.

